

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 octobre 2014

n° 40

page 1/2

RAPPORTEUR : Madame Nelly CASSAN-FAUX

OBJET : Subvention à l'association « Club Soroptimist de Châtellerault »

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local. Une association a déposé une demande de subvention pour une action spécifique après la date de dépôt fixée initialement. Ce dossier a fait l'objet d'une instruction spécifique par le service santé publique et sécurité civile et l'élue déléguée à la santé.

Il s'agit de l'association « Club Soroptimist de Châtellerault » pour l'action « Octobre Rose – L'art et la santé ». L'objet de cette association est l'engagement pour la promotion du statut des femmes et la défense des causes féminines (santé physique et mentale, éducation, droits humains). L'objectif de leur projet est de sensibiliser la population, et notamment les femmes, au dépistage du cancer du sein organisé par Docvie. Leur action consiste en un jeu-concours où la population est amenée à répondre à des questions sur l'art et la santé à partir de photos de bustes féminins affichées dans différents lieux de la ville.

La demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'association est de 600 euros. Il est proposé d'accorder la somme de 500 euros, ce qui équivaut à 40% du budget global de l'action.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération du conseil municipal n°1 du 12 décembre 2013 approuvant le budget primitif pour 2014, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

CONSIDERANT la demande de subvention spécifique de l'association « Club Soroptimist de Châtellerault »,

CONSIDERANT que le projet concerné est d'intérêt local et en lien avec les priorités définies dans le cadre du Contrat Local de Santé de Châtellerault,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 octobre 2014

n° 40

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Club Soroptimist de Châtellerault »,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Cette somme sera imputée sur le compte 12/6574/5500.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 21/10/2014 n° 8581

Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER